



Monsieur Jean-René ETCHEGARAY
Président de la CAPB
15, av. Maréchal-Foch
64100 BAYONNE

Objet : PLUi

Anglet, le 14 février 2024

Monsieur le Président,

Notre association Anglet Vert Océan (www.angletvertocéan.com), héritière des associations AdALA et AMIC, milite depuis 1956 pour un développement durable, intégré, raisonné et harmonieux du littoral angloy et de ses quartiers littoraux dans toutes leurs composantes qu'elles soient environnementales, urbanistiques ou économiques.

Le dérèglement climatique à l'œuvre depuis des décennies et dont les effets s'accroissent exponentiellement nous interpelle sur un plan général en tant que citoyen et plus particulièrement quant aux conséquences sur notre littoral angloy.

Dans sa version validée en octobre 2021, le projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT Pays-Basque – Seignanx invite à « concilier urgence climatique et enjeux locaux », « anticiper sur le long terme mais agir vite », orientations qui devront être déclinées dans les PLUi élaborés par la CAPB, en particulier le PLUi Côte-Basque – Adour qui concerne les 5 communes littorales de l'ancienne ACBA, dont Anglet.

Dans un « Porter à Connaissance et Dire de l'État sur les risques d'érosion littorale » publié en avril 2019, M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques enjoint la Communauté d'Agglomération Pays-Basque de prendre en compte dans les documents d'urbanisme l'état de la connaissance que constituent les zones d'aléas liés à l'érosion à l'horizon 2043 définies dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques Littoraux validée en 2017 par la CAPB et élaborée selon la méthodologie régionale éditée par le GIP Littoral Aquitain en 2012.

En particulier, ce document montre la grande vulnérabilité du secteur de la Chambre d'Amour face au recul du trait de côte dans un scénario sans ouvrages, ouvrages dont il est montré par ailleurs qu'ils ne sont pas sans impact sur les linéaires littoraux aval et amont.

Votée en 2021, la loi Climat et Résilience met l'accent sur l'adaptation des littoraux au changement climatique. Elle propose des mesures visant à renforcer la résilience des zones côtières face aux impacts du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, les tempêtes plus fréquentes et l'érosion côtière. Elle appelle notamment à promouvoir la gestion intégrée du littoral, en favorisant la coordination entre les différents acteurs (autorités

locales, scientifiques, associations, etc.) pour une approche globale et cohérente de l'adaptation, approche à laquelle nous souscrivons.

Dans une démarche prévue par la loi, Anglet est inscrite à la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral. De ce fait, elle doit faire figurer dans ses documents d'urbanisme les zonages d'exposition du territoire au recul du trait de côte aux horizons de 30 ans et 100 ans (sous votre autorité, le BRGM est en charge de ces études, reléguant déjà l'horizon 2043 cité dans le Dire de l'État de 2019), associant un régime de limitation de la constructibilité. Nous entendons que le PLUi Côte Basque - Adour intègre ces exigences.

En 2012, les VIIIèmes Rencontres Littorales d'Anglet organisées par AdALA à l'Espace de l'Océan ont eu pour thème « Les particularités d'un PLU littoral », animées par M. Jean-Marie BECET, expert en la matière. Parmi les enseignements tirés de cette Rencontre, nous retenons deux exigences : **anticiper** au vu des enjeux sociaux et financiers, et **associer** la population à l'élaboration du PLU via les associations.

Monsieur le Président, le temps presse. Les effets du dérèglement climatique sont là, sur notre littoral angloy : montée des eaux, submersion, tempêtes hivernales de plus en plus violentes. Chaque hiver, des dégâts sont observés sur notre littoral : dégraissage important des plages (jusqu'à quand aurons-nous des plages à Anglet ?), dommages aux infrastructures de protection (jusqu'à quand devons-nous réparer ?) ou patrimoniales (arcatures du Port de Bayonne), menace sur les établissements commerciaux de bord d'océan (jusqu'à quand tiendront-ils ?). La nécessaire adaptation de notre littoral angloy prendra du temps au regard des lourds enjeux sociaux et financiers. Aussi, l'élaboration du PLUi Côte Basque- Adour intégrant les injonctions et recommandations de l'État, de la loi et du SCoT est urgente.

En fin de compte, si rien ne vient le contredire, l'océan aura raison. A l'instar de ce que nous voyons en montagne où les stations de ski travaillent à une adaptation de leur offre au manque de neige, notre littoral angloy ne sera plus à l'horizon de 100 ans celui que nous connaissons aujourd'hui et les populations, riverains ou visiteurs, devront s'y adapter, ils en accepteront d'autant mieux les scénarii qu'ils auront été consultés via leurs associations.

Dès lors, Monsieur le Président, nous vous saurons gré de nous faire connaître l'état d'avancement du PLUi Côte Basque – Adour et son calendrier. Notre association Anglet Vert Océan se tient à votre disposition pour participer à une réunion d'information à laquelle vous voudrez bien nous convier, voire à contribuer à notre place d'association littorale d'Anglet aux travaux d'élaboration.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations littorales.

Le Président, Daniel CHENE